

COMMENT PAYER VOTRE LOYER ?

LES 4 MODES DE PAIEMENT

1 PAR PRÉLEVEMENT AUTOMATIQUE

3 AVANTAGES



SIMPLE



PRATIQUE



ÉVITER LES OUBLIS

3 DATES DE PRÉLÈVEMENT



le 1^{er} / le 7 / le 15
de chaque mois



Si vous payez déjà votre loyer par prélèvement automatique, vous n'avez rien à faire.

Si vous optez pour la 1^{ère} fois pour ce moyen de paiement, munissez-vous de votre RIB (ou IBAN) et complétez le document « autorisation de prélèvement » disponible à votre agence de proximité ou à télécharger sur notre site internet espace locataire : www.dromeamenagementhabitat.fr

2 PAR VIREMENT

Les coordonnées bancaires de DAH

IBAN
FR76 1426 5006 0008 7840 7113 361

BIC
CEPAFRPP426

3 PAR CHÈQUE

À partir du 01/01/2016, tous les chèques doivent être à l'ordre de DRÔME AMÉNAGEMENT HABITAT et non plus du TRÉSOR PUBLIC.

Adressez le Chèque et le Talon de l'avis d'échéance (ne pas les agraffer) à l'adresse figurant sur le Talon de l'avis d'échéance.



Drôme Aménagement Habitat
Office public de l'habitat

4 PAR CARTE BANCAIRE



Le paiement en ligne

- Rendez-vous sur : www.dromeamenagementhabitat.fr, puis dans votre espace locataire pour le paiement en ligne.
- Munissez-vous de votre carte bancaire et de votre téléphone portable (réception du code d'accès confidentiel par SMS).
- Accédez à la rubrique « paiement en ligne ».
- Puis effectuez votre paiement sur le portail bancaire sécurisé (grâce à votre identifiant personnel indiqué sur votre avis d'échéance et le mot de passe fourni par SMS).



Appel à votre agence

- Simple appel téléphonique à votre agence de proximité ou au siège : 04 75 81 78 13
- Munissez-vous de votre dernier avis d'échéance, Communiquez les 16 chiffres de votre carte bancaire, sa date d'expiration et les derniers chiffres figurant au dos de la carte (dans l'espace réservé à la signature).
- L'enregistrement de votre paiement est immédiatement effectué.



Sur place à votre agence

- À votre agence muni de votre carte bancaire